## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

## COMMUNES DE RECQUES-SUR-COURSE, ESTREELLES, ESTREE et MONTCAVREL

## TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU DROIT DU MOULIN DE FORDRES À MONTCAVREL

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 31 octobre 2019, une enquête publique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 2 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 inclus**, sur le territoire des communes de Recques-sur-Course, Estréelles, Estrée et Montcavrel. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau, par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en vue de la mise en œuvre de travaux de restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de Fordres à Montcavrel.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Montcavrel (3 bis rue de Séhen - 62170 Montcavrel ).

Monsieur Michel ROSE, trésorier principal des Finances Publiques, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'incidences environnementales, en mairie des communes suivantes, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :

- Recques-sur-Course : le mardi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 16h00 à 17h30 ;
- Estréelles : le lundi et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que le mercredi matin de 9h00 à 12h00 ;
- Estrée : le lundi de 10h30 à 13h00, le mardi de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h30 ainsi que le jeudi de 13h00 à 16h00 ;
- Montcavrel : le mardi de 9h30 à 11h00 et le jeudi de 18h00 à 19h30.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais (<a href="www.pas-de-calais.gouv.fr">www.pas-de-calais.gouv.fr</a>), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau / Restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de Fordres à Montcavrel ».

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62 020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies des communes de Recques-sur-Course, Estréelles, Estrée et Montcavrel ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de Montcayrel ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais (<u>www.pas-de-calais.gouv.fr</u>), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Les observations et propositions du public adressées par voie postale et par courrier électronique au commissaire enquêteur ainsi que les observations écrites du public reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences (aux jours et heures fixés ci-dessous) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête et seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Montcavrel, pour recevoir ses observations :

• le lundi 2 décembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;

• le mercredi 18 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 ;

• le samedi 14 décembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;

le vendredi 3 janvier 2020 de 14h00 à 17h00.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à Monsieur GOUJARD - Directeur du bureau d'études CARIÇAIE / 68 rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS / tél : 01 40 33 32 21 / e-mail : pfgoujard@bief.net

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies des communes de Recques-sur-Course, Estréelles, Estrée et Montcavrel ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Après l'accomplissement des formalités précitées, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau.